

# **NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU CCAS**

## **Sommaire :**

**I-A - Recettes de fonctionnement**

**I-B - Dépenses de fonctionnement**

**I-C - Détail des dépenses de fonctionnement**

I-C-1 : Dépenses générales de fonctionnement

I-C-2 : Dépenses en gérontologie

A : Maintien à domicile

B : Portage de repas

C : Subvention à la RPA

I-C-3 : Dépenses en solidarité

A : Lien social

A : Solidarité

I-C-4 : Dépenses de personnel

**II-A Recettes d'investissement**

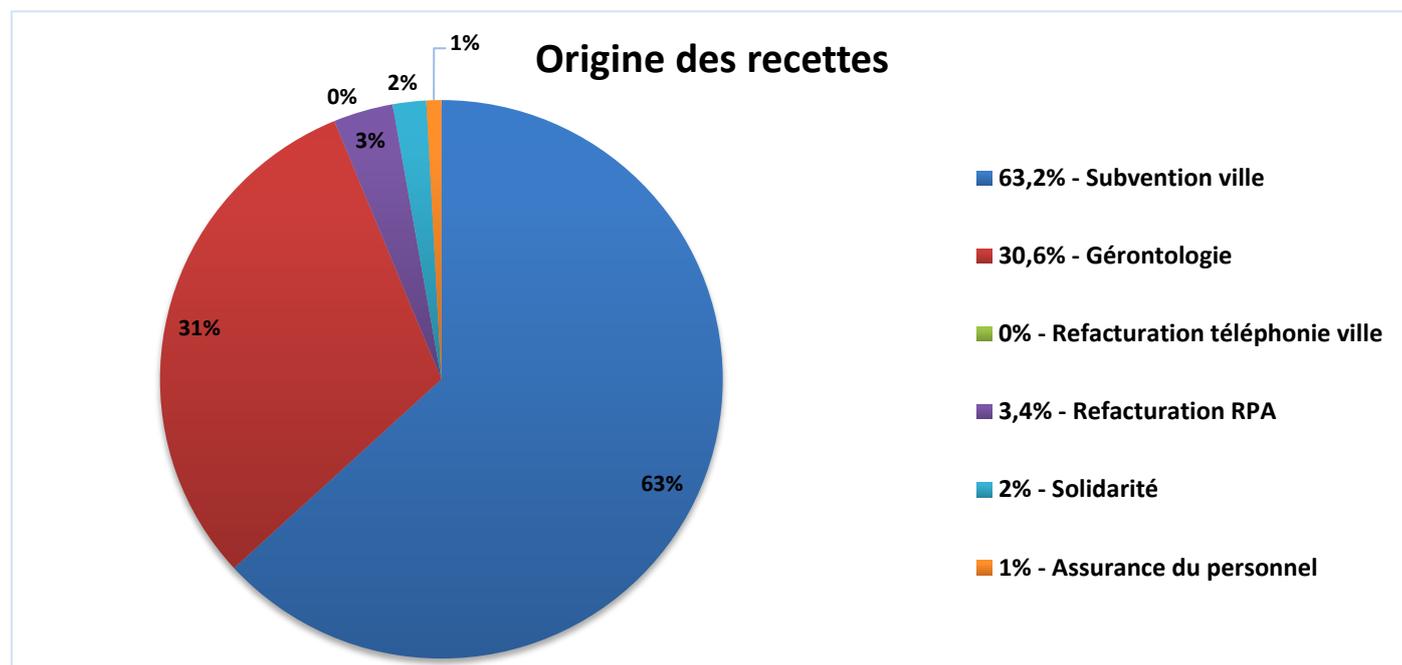
**II-B Dépenses d'investissement**

Cette note a pour objet de présenter les principaux axes du budget primitif (BP) du CCAS pour 2022 qui prend en compte les orientations et les besoins recensés lors du Débat d'orientation budgétaire. Bien que le vote du budget se fasse par chapitres, cette note propose une présentation par thématiques plus lisible.

Le budget primitif 2022 s'élève à 1 456 000 € pour la section de fonctionnement et 15 630 € pour la section d'investissement.

Budget Primitif 2021		Budget Primitif 2022	
Section Fonctionnement	Section Investissement	Section Fonctionnement	Section Investissement
1 476 000 €	31 700 €	1 456 000 €	15 630 €

## I-A Recettes de fonctionnement



	BP 2021	BP 2022	Différence	Ecart
<b>Subvention ville</b>	920 000 €	920 000 €	0 €	0 %
<b>Gérontologie</b> Aides à domicile - Portage de repas – Instruction des dossiers pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA)	443 500 €	445 500 €	+ 2 000 €	+ 0,45 %
<b>Solidarité</b> Lien social - Meyl'entraide - TAG	27 000 €	28 000 €	+ 1 000 €	+ 3,70 %
<b>Refacturation RPA fourniture de repas</b>	48 000 €	50 000 €	+ 2 000 €	+ 4,16 %
<b>Refacturation téléphonie ville</b>	30 000 €	0 €		
<b>Assurance du personnel</b>	7 500 €	12 500 €	+ 5 000 €	+ 66,6 %
<b>Total</b>	<b>1 476 000 €</b>	<b>1 456 000 €</b>	<b>- 20 000 €</b>	<b>- 1,3 %</b>

Les recettes du CCAS pour 2022 sont estimées à 1 456 000 €, soit une baisse par rapport à 2021 de 20 000 € et sont réparties comme suit :

❖ **Subvention d'équilibre versée par la ville**

Elle a pour but d'équilibrer le budget primitif du CCAS. Elle s'élève à 920 000 € et représente la recette la plus importante du CCAS. Son montant reste constant par rapport au BP 2021.

Les paragraphes qui suivent reprennent point par point l'estimation de l'évolution des autres recettes du CCAS.

❖ **Recettes générées par les actions en direction des séniors (gérontologie)**

Elles sont estimées à 445 500 €, soit **une hausse de 2 000 €** par rapport à 2021. Ces recettes sont divisées en quatre et elles n'évoluent pas toutes de la même façon :

- L'instruction des dossiers APA, financée par le conseil départemental, reste constat pour l'année 2022, nous estimons maintenir à un même niveau l'instruction, le suivi et l'accompagnement des dossiers. Le conseil départemental versant sa participation en s'appuyant sur le nombre de dossiers instruits au cours de l'année N-1, la recette pour 2022 s'élève à 90 000 € (identique à celle de 2021).
- La prestation réalisée par le service d'aide à domicile diminue un peu par rapport à 2021, malgré l'embauche d'un nouveau responsable et la réorganisation, le service rencontre des difficultés pour maintenir son effectif opérationnel au complet (nombreux arrêts maladie, postes vacants, embauche difficile...). Le CCAS essaie de maintenir le même nombre d'heures réalisées au domicile des bénéficiaires en 2021 pour 2022, entraînant une estimation de la recette identique pour 2022 à 125 000 €.
- Le conseil départemental verse une participation au CCAS pour les heures réalisées par le service d'aide à domicile concernant des personnes dépendantes. L'estimation du BP 2021 était trop importante, le montant de cette participation est donc revu à la baisse et s'élève à 140 000 €, soit 10 000 € de moins que le BP 2021.
- Le portage de repas à domicile est en net progression suite à une réorganisation des tournées qui a permis d'absorber plus de demandes. Le CCAS souhaite pérenniser et amplifier cette progression. La recette estimée pour 2022 est de 80 000 €, soit 12 000 de plus qu'au BP 2021.

❖ **Refacturation des repas à la résidence Pré Blanc**

Cette recette est estimée à 50 000 €, montant en hausse de 2 000 € par rapport à 2021, la résidence prévoit une légère hausse du fait de la réouverture de l'établissement aux personnes extérieures pour la restauration le midi.

❖ **Refacturation téléphonie de la ville**

Le CCAS porte depuis plusieurs années le marché de téléphonie pour l'ensemble de la commune, et refacture à la ville le montant de la dépense qui lui est imputable. En septembre 2021, le marché a été renouvelé, il est porté par la Ville. Le CCAS ne paiera donc que les factures qui lui incombent. Le montant de cette recette est donc supprimé.

❖ **Lien social et solidarités**

Le CCAS maintient ses activités de lien social et de solidarité en 2022 tout en les adaptant en fonction des conditions sanitaires et des obligations dûes au pass'sanitaire. A cet effet, le montant de ses dépenses est en légère baisse.

❖ **Assurance du personnel**

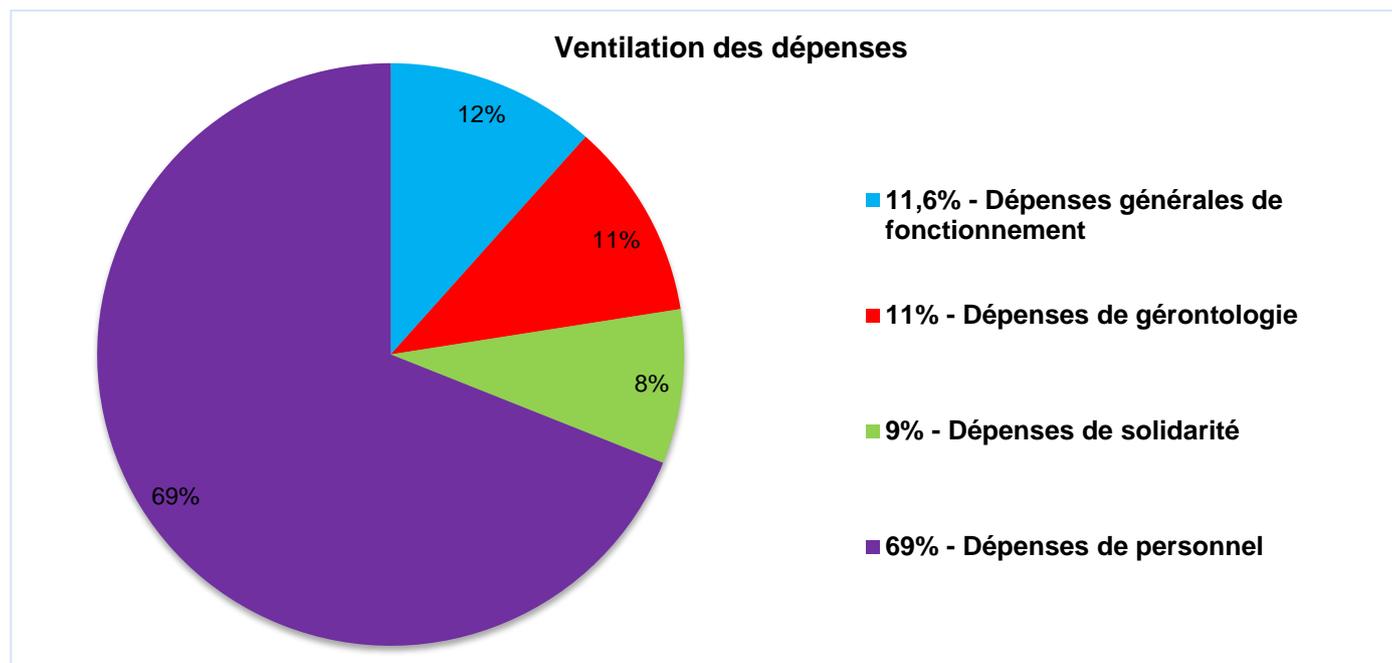
Les prévisions de recettes concernant l'assurance du personnel sont en hausse de 5 000 € par rapport au BP 2021. La recette concernant le personnel est augmentée d'une part pour la participation de l'Etat pour

l'embauche d'un contrat de service civique de 6 mois et d'autre part pour prévoir le congé maternité d'un agent.

## **I-B Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement, estimées pour 2022 à 1 456 000 €, sont ventilées en quatre grandes masses :

- ❖ les dépenses générales de fonctionnement
- ❖ les dépenses de gérontologie
- ❖ les dépenses de solidarité
- ❖ les dépenses de personnel



Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	Ecart	Evolution
Dépenses générales de fonctionnement	226 050 €	168 400 €	- 57 650 €	- 25,5 %
Dépenses de gérontologie	157 300 €	159 300 €	+2000 €	+ 1,27 %
Dépenses de solidarité	150 250 €	124 680 €	- 25 570 €	- 17 %
Dépenses de personnel	942 400 €	1 003 620 €	+ 61 220 €	+ 6,5 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 476 000 €</b>	<b>1 456 000 €</b>	<b>- 20 000 €</b>	<b>- 1,3 %</b>

## **I-C Détails des dépenses de fonctionnement**

Le présent chapitre a pour but de détailler les quatre grandes dépenses du CCAS, les dépenses générales de fonctionnement, de gérontologie, de solidarité, ainsi que les dépenses de personnel qui représente la dépense la plus importante.

### **I-C-1 - Dépenses générales de fonctionnement**

Les dépenses générales de fonctionnement regroupent toutes les dépenses permettant le bon fonctionnement du CCAS ainsi que celles communes à tous les services et sont constituées principalement de :

- ❖ Assurance
- ❖ Frais de déplacement et de mission
- ❖ Subvention versée au COS pour le personnel du CCAS
- ❖ Impression de catalogues et publication
- ❖ Fournitures administratives, affranchissement, documentation...
- ❖ Formation du personnel
- ❖ Convention d'assistance et de mise à disposition des locaux et services entre le CCAS et la ville
- ❖ Dotations aux amortissements
- ❖ Personnel :
  - Un directeur
  - Cinq agents administratifs dont trois chargés de l'accueil

Le total de ces dépenses estimé pour 2022 s'élève à 168 400 €, soit une baisse de 57 650 € par rapport au BP 2021. Cette diminution correspond principalement à la variation de plusieurs lignes de dépenses :

- Baisse de la dépense de prestations de service de 15 000 € par rapport à 2021, l'analyse des besoins sociaux a débuté en 2021 une partie de la prestation a été réglée fin 2021, ce qui permet de réduire considérablement cette dépense. Son coût est de 17 640 €.
- Baisse de la dépense prévue pour les frais de téléphonie de 30 950 € par rapport à 2021, le marché de téléphonie porté par le CCAS (pour le Ville et le CCAS) a pris fin en septembre 2021, le nouveau marché est porté par la Ville de ce fait, le CCAS estime les dépenses seulement pour son département.
- Baisse de la dépense prévue pour la dotation aux amortissements de 16 000 € par rapport à 2021, elle est calculée en fonction des biens que le CCAS a acquis et au nombre d'années d'amortissement de ces immobilisations.
- Baisse de la dépense pour la formation des agents de 1 000 € par rapport à 2021. Le CCAS réajuste le montant en fonction de la dépense constatée cette année, le but étant de privilégier les formations du CNFPT qui sont gratuites. En parallèle, il conserve le même budget pour l'intervention pour les analyses de la pratique.
- Hausse de la prévision de dépenses concernant la mise à disposition de locaux et de services de 5 000 € (80 000 €) en lien avec le réalisé des années précédentes. Cette dépense peut varier en fonction du nombre de services de la ville que le CCAS sollicite au cours de l'année.

## **I-C-2 –Dépenses en gérontologie**

Elles regroupent :

- ❖ le service de maintien à domicile
- ❖ le portage de repas à domicile
- ❖ le service assurant l’instruction des dossiers de demande d’allocation personnalisée d’autonomie (APA)
- ❖ de la subvention d’équilibre versée à la Résidence autonomie Pré Blanc.
- ❖ Personnel :
  - 2 agents administratifs
  - 14 aides à domicile
  - 1 agent assurant le portage de repas
  - 2,5 conseillères socio-éducatifs chargées de l’instruction des dossiers APA et de la coordination gérontologique.

Le montant total des dépenses de gérontologie augmente légèrement de 2 000 € en raison principalement du renouvellement du marché de fournitures des repas, il doit être renouvelé en février 2022, la dépense est ajoutée pour prévoir les frais d’annonces du marché public.

Le reste des dépenses en gérontologie reste inchangé, notamment la subvention d’équilibre versée par le CCAS à la Résidence Autonomie Pré Blanc d’un montant de 35 000 €.

### ➤ **A - Maintien à domicile**

Les dépenses du service de maintien à domicile concernent principalement :

- ❖ Le fonctionnement du service (vêtement de travail, fournitures diverses...)

Maintien à domicile	BP 2021	BP 2022	Ecart	Evolution
Dépenses du service	700 €	1200 €	+ 500 €	17.4 %

### ➤ **B - portage de repas à domicile**

Les dépenses du service de portage de repas à domicile sont constituées principalement de :

- ❖ Achat de repas auprès d’un fournisseur
- ❖ Location du véhicule réfrigéré pour le portage
- ❖ Fonctionnement du service (vêtement de travail, fournitures diverses)

Portage de repas à domicile	BP 2021	BP 2022	Ecart	Evolution
Dépenses du service	121 600 €	123 100 €	+ 1500 €	1,2 %

### ➤ **C - Subvention d’équilibre versée par le CCAS à la Résidence autonomie Pré Blanc**

Depuis plusieurs années, le CCAS prévoit le versement au budget annexe de la Résidence autonomie Pré Blanc d’une subvention permettant d’équilibrer le budget et de ralentir l’évolution du prix de journée facturé aux résidents. Pour 2022, cette subvention s’élève à 35 000 €, elle est maintenue à l’identique en 2022, pour permettre à la RPA d’équilibrer son budget annexe et de ne pas impacter le tarif des résidents.

Il est également important de noter que dans le cadre de la convention d’assistance et de mise à disposition des locaux, le CCAS prend en charge le coût des services supports (ressources humaines, informatique, comptabilité...) ainsi que le carburant et la téléphonie normalement imputable à la RPA.

### **I-C-3 – Dépenses en solidarité**

Elles regroupent les dépenses :

- ❖ du lien social :
  - Sorties d'été (prestation + transport)
  - Après-midis dansants
  - Divers ateliers (remue-méninge, informatique, scrapbooking...)
  - Activités proposées aux personnes âgées (aquagym, pilâtes, yoga...)
  - Colis de Noël
  - Spectacle des vœux aux seniors
  - Animation du réseau de bénévoles intervenant auprès des personnes isolées
  - Lutte contre l'isolement « On sort »
  
- ❖ de la solidarité (aides, plate-forme Meyl'entraide, subventions aux associations)
  - Aides aux vacances pour les personnes âgées et les enfants
  - Des projets Noël solidaire et sortie famille solidarité
  - Lutte contre la précarité énergétique
  - Aides de la commission permanente
  - Plate-forme des solidarités Meyl'entraide (épicerie sociale...)
  - Subventions de fonctionnement à des associations Meylanaises œuvrant dans le domaine de la solidarité ou en direction des seniors.
  
- ❖ personnel : 1 animatrice et 1 conseillère en économie sociale et familiale à plein temps

#### ➤ **A – Lien social**

Les dépenses du service de lien social diminuent légèrement de 2 670 € par rapport à 2021. Les après-midi dansants ne sont pas reconduits pour l'année 2022, du fait notamment de l'indisponibilité de la salle qui pouvait accueillir cette activité. Quelques montants sur la prestation de service ont été réajustés en fonction des dépenses de l'année.

Le CCAS a fait le choix de maintenir un programme d'activités et de sorties en direction des personnes âgées et des personnes isolées qui sera adapté en fonction des conditions sanitaires.

#### ➤ **B – Solidarité**

Les dépenses de solidarités diminuent de 22 900 € par rapport à 2021 principalement en raison de la baisse de 10 600 € pour les subventions aux associations. Cette baisse est le résultat d'un travail amorcé en début d'année 2021 sur les critères d'attribution des subventions aux associations qui permet d'avoir un regard plus juste sur la demande et les montants versés par le CCAS en fonction d'un projet précis.

La baisse se traduit également par une diminution des aides versées pour les vacances enfants et la commission permanente, les montants sont ajustés pour être en adéquation avec le réalisé des années précédentes.

<b>Solidarité</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Ecart</b>	<b>Evolution</b>
<b>Dépenses lien social</b>	33 270 €	30 600 €	-2 670 €	-8 %
<b>Dépenses solidarité</b>	116 980 €	94 080 €	-22 900 €	-19,5 %
<b>Total</b>	<b>150 250 €</b>	<b>124 680 €</b>	<b>-25 570 €</b>	<b>-17 %</b>

#### **I-C-4 – Dépenses de personnel**

La masse salariale estimée pour 2022 s'élève à 1 003 620 € et progresse de 61 220 € par rapport à 2021. Cette augmentation est due principalement à l'embauche d'un conseiller technique au cabinet du Président du CCAS. Il est également prévu le remplacement pour 6 mois d'un agent parti en congés maternité sur l'unité APA afin de garantir un niveau de service de qualité aux personnes âgées de la commune. Enfin, l'embauche d'un service civique sur la plateforme des solidarités Meyl'entraide est en cours afin d'apporter une aide sur l'accueil des bénéficiaires en renforçant l'accueil physique pour favoriser les liens intergénérationnels, la mixité sociale (convivialité), la circulation d'informations et d'être en soutien des intervenants pour développer des actions en fonction des besoins de la population accueillie. Un travail sur le RIFSEEP est en cours à la Ville qui impactera également les dépenses du CCAS, les montants exactes sont pour le moment en étude.

	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Ecart</b>	<b>Evolution</b>
Dépenses de personnel	942 400 €	1 003 620 €	61 220 €	+6,5 %

#### **II-A Recettes d'investissement**

<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Ecart</b>
31 700 €	15 630 €	- 16 070 €

Dans l'attente du compte administratif 2021 permettant l'affectation des résultats de l'année N-1, les recettes d'investissement sont constituées :

- du FCTVA (1 130 €)
- des amortissements (11 000 €)
- du remboursement des prêts accordés par la commission permanente (3 500 €)

#### **II-B Dépenses d'investissement**

<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Ecart</b>
31 700 €	15 630 €	- 16 070 €

Les dépenses d'investissement identifiées pour 2022 sont :

- Les prêts accordés par la commission permanente (3 500 €)
- Les autres dépenses sont en baisse et s'ajustent en fonction des besoins pour l'année 2022.